

Direction du groupe · Hilfikerstrasse 1 · CH-3000 Berne 65

Comité interpartis Gare de Lausanne
c/o Bureau du Conseil communal de Lausanne
Place de la Palud 2
Case postale 6904
1002 Lausanne

Berne, le 11 juillet 2023

Chantier de la gare de Lausanne - Revendications des partis politiques lausannois

Mesdames et Messieurs les Président.e.s et Co-Président.e.s,

Votre lettre du 27 juin 2023 nous est bien parvenue. Après avoir analysé les 6 points que vous revendiquez, nous sommes en mesure de vous répondre comme suit :

0. Préambule

Comme vous le mentionnez, plusieurs études de développement ont eu lieu par le passé pour le nœud ferroviaire de Lausanne.

En 2009, les Cantons de Genève et de Vaud, la Confédération et les CFF ont conclu une convention-cadre « Léman 2030 » relative au développement de l'offre et des infrastructures de la ligne Lausanne – Genève. Elle prévoit entre autres les travaux suivants :

Secteur de Lausanne :

- a) L'accroissement des capacités sur le tronçon Lausanne – Renens :
 - la 4^{ème} voie Lausanne – Renens (*mis en service en 2022*),
 - le saut-de-mouton entre Lausanne et Renens (*mis en service en 2022*);
- b) L'augmentation du rendement dans le nœud ferroviaire de Lausanne :
 - le renouvellement de l'enclenchement du nœud de Lausanne (*mis en service en 2021*),
 - le prolongement des quais à Lausanne (*mise en service progressive de 2030 à 2036*),
 - la modification des têtes de gare Est et Ouest de Lausanne (*mis en service en 2022 et 2023, puis progressivement avec les travaux de quais*),
 - la réalisation de 2 nouvelles voies de garage de 420 m à Paleyres (*mis en service en 2020*);
- c) La modernisation des accès aux trains en gare de Renens (*mis en service en 2022*) ;

CFF SA

Direction du groupe
Hilfikerstrasse 1 · 3000 Berne 65 · Suisse
Téléphone +41 51 285 00 10
vincent.ducrot@sbb.ch · www.cff.ch

d) Les aménagements à Cully, Bussigny et Cossonay (*mis en service avant et en 2022*).

Comme vous pouvez le constater, la construction d'une gare souterraine n'avait pas été retenue à l'époque et toutes les infrastructures mandatées ont pu être réalisées à l'exception, malheureusement, du prolongement des quais (modernisation de la gare de Lausanne).

En 2012, un compromis décidé entre le Canton, la Ville, l'OFT et les CFF a modifié le projet original, pour répondre aux protestations politiques et médiatiques, limitant ainsi l'élargissement des quais à 10.5m au lieu des 13m prévus, comme réalisé dans les grands nœuds ferroviaires. Dès lors, nous avons sans cesse recherché des solutions pour tenir compte du bâti existant, de l'augmentation des voyageurs et de ses flux, des normes techniques ainsi que des nombreux oppositions et recours. Aujourd'hui, nous pouvons vous assurer que nos équipes travaillent intensément avec toutes les parties prenantes pour faire avancer ce projet.

1. Gare souterraine

Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur le Fonds d'Infrastructure Ferroviaire (LFIF) du 21 juin 2013, la Confédération veille à ce que les infrastructures ferroviaires soient exploitées, entretenues et adaptées aux exigences techniques et répondent au besoin du trafic. L'OFT est chargé de planifier et d'accompagner l'extension de l'infrastructure ferroviaire. Dans le cadre d'une planification permanente, les étapes d'aménagement seront périodiquement contrôlées et, si nécessaire, adaptées. Les CFF exécutent les mandats délivrés par la Confédération.

Actuellement, il n'y a pas de mandat pour construire une gare souterraine à Lausanne ; le projet en cours répond au développement attendu.

L'étude de la réalisation d'une gare souterraine est de la compétence du Parlement fédéral et non pas des CFF.

2. Riverains, locataires et petits commerçants

Nous informons tous nos riverains et commerçants à chaque changement de situation, par des avis tout-ménages, des séances publiques ou des rencontres lors de café de chantier. Nous avons répondu à chacune des 690 demandes qui nous est parvenue en 2022 par courriel (leman2030@cff.ch) ou par téléphone (+4179 7329007). Nous sommes en contact avec les associations directement concernées. Enfin, nous avons conclu des conventions avec une centaine de commerçants et parties prenantes lorsque des conséquences sont directement imputables à nos travaux, dans les limites des prescriptions en vigueur.

3. Lignes de bus

Nous comprenons la nécessité de desservir le nouveau quartier des Plaines-du-Loup. Nous sommes en contact étroit avec l'équipe de projet du m3. A ce jour, il n'est pas avéré que le projet de la gare empêche définitivement la mise en service du m3. Dans tous les grands projets, les mises en service se font par étape ; des phases transitoires ou provisoires sont développées, en fonction de l'avancement réel de l'un ou l'autre des projets connexes.

4. Cadences, horaires et aménagement de mobilité

Les travaux de la gare de Lausanne se déroulent tout en maintenant l'exploitation ferroviaire. Ainsi, durant les travaux, l'offre de transport actuelle est maintenue. La gare de Lausanne conserve ainsi son rôle de nœud ferroviaire et développe sa fonction de nœud intermodal, notamment avec les m2/m3. La création du sous-sol de la place de la Gare et de ses accès a justement pour but d'offrir des espaces importants pour cette interface.

Vous comprendrez aisément qu'il n'appartient pas aux CFF de se prononcer sur des liaisons au cœur de la Ville, comme entre la Gare et le Flon.

5. Offres préférentielles

La tarification des transports publics en Suisse et dans les communautés tarifaires, comme Mobilis, n'est pas de la seule compétence des CFF. De plus, de nombreux travaux de longue durée ont eu lieu et vont encore avoir lieu sur le réseau CFF ces prochaines années, sans que des tarifs préférentiels soient accordés sur les abonnements cités. Nous rappelons que l'offre de transports n'est pas réduite durant les travaux de la gare de Lausanne et que plusieurs mesures d'accompagnements sont mises en place.

6. Aménagements provisoires

Nous prenons bonne note de votre demande concernant la prise en charge des aménagements provisoires sur la place de la Gare et des rues attenantes. Des discussions ont d'ailleurs eu lieu sur ce sujet entre la Confédération et les partenaires du projet (dont la Ville et le Canton). L'OFT est compétent, le moment venu, pour communiquer sur ce point.

Nous saisissons l'occasion pour vous remercier d'avoir reçu nos représentants le 9 juin et restons volontiers à votre disposition si une nouvelle rencontre vous semble opportune.

Nous vous adressons, Mesdames, Messieurs les Président.e.s et Co-Président.e.s, nos meilleures salutations.



Vincent Ducrot
CEO



Charles-André Philipona
Directeur du programme Léman 2030